

# 96<sup>e</sup>

## **Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Vendredi 17 juin 2022 à 18h00,  
à la Grande salle du Cerneux-Péquignot (Le Village 16a)**

Patrice Godat, président de la SAFCN, ouvre la 96<sup>ème</sup> séance de l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux membres.

Il salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. Charles-André Chopard	Secrétaire du Conseil communal du Cerneux-Péquignot
Mme Marie-Claire Zimmerli	Secrétaire du comité de l'ACN
M. Pierre Leu	Chef du service des communes et qui représente également le Conseil d'Etat
M. Jean-François Béranek	Président de la faitière AF3CP et représentant également le comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Mme Aude Tschantz	Présidente de la société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel

Le président excuse l'absence du Conseil d'Etat, du président de l'ACN, ainsi que celle de deux membres du comité, Mme Valérie Matile et M. Daniel Schwaar.

Le président remercie chaleureusement les Autorités communales du Cerneux-Péquignot de leur accueil et tout particulièrement Mme Sarah Chapatte pour sa contribution à l'organisation de cette assemblée.

Il donne quelques explications concernant le déroulement de la soirée : les boissons lors du repas (vin, boissons non alcoolisées et café) sont compris avec le repas ; en revanche les extras après le repas sont à la charge des membres qui en ont passé la commande.

Il passe ensuite la parole à M. Charles-André Chopard pour le message de bienvenue des Autorités communales.

### **Message des Autorités communales**

M. Charles-André Chopard, secrétaire du Conseil communal de la Commune du Cerneux-Péquignot, annonce que c'est avec une grande joie qu'il accueille la 96<sup>ème</sup> Assemblée générale de la SAFCN.

Il explique que le Cerneux-Péquignot est la commune ayant l'altitude la plus élevée du canton de Neuchâtel et que c'est aussi la plus jeune ! En 2015, la commune a fêté son 200<sup>e</sup> anniversaire avec un magnifique cortège. Le Cerneux-Péquignot est un village plutôt agricole



avec une excellente fromagerie qui tourne bien. Il y a également des artisans et des personnes travaillant à l'extérieur. L'entente au sein du village est bonne, même si de temps à autre, comme ailleurs, il y a aussi des histoires.

M. Charles-André Chopard nous souhaite la bienvenue, une bonne assemblée et soirée.

## **1. Appel**

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître :

- 24 membres présents ;
- 60 membres excusés ;
- 13 absents.

## **Ordre du jour :**

L'ordre du jour est modifié et accepté à l'unanimité avec l'ajout d'un point 8 « Fixation des cotisations 2022 ».

## **2. Procès-verbal de la 95<sup>ème</sup> assemblée générale du 10 septembre 2021 à Buttes (Val-de-Travers)**

Le procès-verbal n'amène aucune remarque et est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **3. Rapports**

### **a) Rapport du président**

Le président donne lecture de son rapport :

*« Neuf mois déjà se sont écoulés depuis notre assemblée générale du 10 septembre 2021 à Buttes.*

*Votre comité s'est réuni à six reprises, à savoir les 23 septembre et 22 octobre 2021, ainsi que les 24 février, 31 mars, 5 mai et 9 juin 2022. Pendant ces séances, il a bien entendu liquidé les affaires courantes, par exemple en organisant l'assemblée générale de ce jour ou en élaborant l'infolettre n° 2 qui vous a été transmise en novembre 2021.*

*Mais il a aussi répondu à trois consultations lancées par l'État, à savoir la modification de la loi sur les contributions directes, la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts ainsi que l'adaptation du Plan directeur cantonal 2021. De plus, afin de toujours pratiquer de manière égale, votre comité s'est doté d'un protocole en cas de décès. À ce sujet, je précise que le comité a besoin de vous : signalez-nous les situations qui sont portées à votre connaissance de sorte que nous puissions agir convenablement, en temps opportun.*

*Dans les grands dossiers traités, la révision des statuts en fait partie, même si le plus gros du travail a été effectué l'année précédente. Il a quand même fallu terminer le job (comme on dit) en réalisant notamment le tableau des modifications qui vous sont soumises ce soir. Ces*

*nouveaux statuts ont été élaborés avec l'envie d'avoir un document qui correspond à la réalité d'aujourd'hui et qui est en phase avec notre manière de fonctionner.*

*Un autre grand dossier est la transformation complète du site internet de notre société. Je n'ai aucun doute, vous avez tous été sur safcn.ch aujourd'hui et vous avez vu ce tout nouveau site. Je suis très content de vous annoncer qu'il est en production depuis ce matin !*

*Concernant les représentations, votre serviteur a été invité à l'assemblée générale de la Société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel et c'est avec grand plaisir qu'il y a participé le 13 novembre dernier. Les années avant COVID-19, notre société était également invitée à l'assemblée générale de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel, mais il y a eu un oubli cette année. Le comité de la SMF s'en est excusé et cela ne remet naturellement nullement en cause les bonnes relations que nous entretenons avec cette société.*

*Depuis la dernière assemblée générale, notre société voit deux nouveaux collaborateurs grossir nos rangs et nous devons nous en réjouir. En revanche, neuf membres ont décidé de démissionner, dont plusieurs étaient membres honoraires non actifs. Si l'année 2021 avait vu l'arrivée dans notre société de 17 nouvelles personnes (pour 10 départs), il faut admettre que l'envoi d'un courrier à tous les employés communaux avait certainement joué un rôle important.*

*Pour 2022, après une première année riche en travaux à mener, le comité a eu besoin de souffler un peu et la recherche de nouveaux membres a été suspendue. Les chiffres présentés ci-devant me poussent à dire que c'est un thème qui doit être constamment au cœur de nos priorités. Je répète comme chaque année que vous êtes, vous ici présents, les meilleurs ambassadeurs de notre société et que le bouche à oreilles reste l'un des meilleurs outils pour recruter de nouveaux membres.*

*Pour motiver de nouveaux membres, votre comité compte énormément sur le lancement des Échos. Ce n'est pas la première fois que nous vous en parlons, mais cette année l'édition n° 1 aura bien lieu. Si vous ne l'avez pas encore fait, réservez dans votre agenda la date du 29 septembre prochain. À 16h00, dans un lieu encore à définir, M. Christian Flückiger, préposé à la protection des données et à la transparence, viendra nous parler de ces thèmes fétiches et nous permettra assurément d'être plus à l'aise dans ces domaines. Ainsi, vous saurez quand la transparence prime sur la protection des données, dans quels cas vous pouvez refuser la présentation d'un document demandé, etc. Nous avons planifié une conférence de 40 minutes environ ; de cette manière, il restera suffisamment de temps pour pouvoir poser des questions. Ensuite, un apéritif amélioré est prévu afin de terminer cette rencontre de manière sympathique et de pouvoir encore questionner notre hôte si besoin.*

*Les autres travaux qui nous attendent dans les mois à venir sont l'envoi prochainement de l'infolettre n° 3, la poursuite du traitement des archives – un gros travail a déjà été effectué, mais il y a encore de la documentation à traiter – et il s'agit de terminer la réflexion sur une possible adhésion à CROPOL.*

*La Commission romande de politique locale (CROPOL donc) regroupe des représentants des associations faïtières des communes et des autorités de surveillance des cantons romands. Ses tâches consistent à favoriser les échanges entre cantons romands et associations de communes romandes sur les politiques publiques communales et à organiser des formations et des événements à l'attention des élus et des responsables politiques et administratifs des communes romandes. À ce jour, l'ensemble des services cantonaux des cantons romands et les associations de communes de tous les cantons romands, à l'exception de celles des communes neuchâteloises, sont représentés au sein de la CROPOL.*

*Pour votre comité, il s'agit d'une particularité qu'il s'agit de corriger. Aussi, pour limiter les frais, un courrier a été envoyé le 11 mai dernier à l'ACN pour proposer de financer la cotisation annuelle de CHF 500, par 50% chacun. Nous n'avons pas de nouvelles à ce jour.*

*Un dernier sujet pour l'avenir a trait au mobbing. En effet, il y a quelque temps, un membre de notre société a téléphoné à votre serviteur pour savoir ce que notre société offrait comme solution, car cette personne subissait du harcèlement sur son lieu de travail. J'ai été bien embêté pour proposer quoi que ce soit. Conscient que cette thématique est malheureusement une réalité pour certains d'entre nous, le comité veut lancer une réflexion pour déterminer s'il peut apporter une réponse à de telles demandes.*

*En matière de réflexion, je vous disais l'année dernière que le comité souhaitait réfléchir sur le lieu des prochaines assemblées générales. Des premières discussions ont eu lieu, mais le sujet reste ouvert pour l'instant, chaque option ayant son lot d'avantages et d'inconvénients.*

*Sinon, votre serviteur se plaît à mentionner sa participation régulière au comité de l'AF3CP, en binôme avec Clovis Fahrni, mais je renonce ici à en parler sachant que l'assemblée générale de notre faitière est prévue juste après notre propre réunion. Vous êtes bien entendu toutes et tous invités à y participer.*

*Je ne peux pas terminer ce rapport sans adresser mes chaleureux remerciements à tous les membres du comité qui m'appuient dans la bonne marche de notre société. Mes remerciements vont également aux membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations liées à notre tâche ainsi qu'à tous nos sociétaires qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations ».*

### **b) Rapport du caissier**

Un résumé de l'état des comptes 2021 de la société est communiqué par M. Damien Schaer, caissier.

### **c) Rapport des vérificateurs de comptes**

Les comptes ont été vérifiés par M. Cyril Humbert-Droz de la Commune des Planchettes et M. Christian Reber de la Commune de Val-de-Travers.

Le président passe la parole aux vérificateurs pour la lecture de leur rapport. Leur message est intégralement repris ci-dessous :

*Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

*Conformément au mandat qui nous a été donné lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021 de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, les soussignées ont procédé, en date du 13 avril 2022 à la vérification des comptes de l'exercice 2021.*

*Les actifs et passifs portés au bilan correspondent au livre comptable. Les pièces justificatives nous ont été présentées. Quant au compte de Pertes et profits, il a été examiné par divers sondages.*

*Le total des recettes s'élève à CHF 4'540.00. Le total des dépenses s'élève à CHF 3'552.65, laissant un excédent de recettes de CHF 987.35.*

*Cet excédent de recettes est porté en augmentation du capital qui s'élève à CHF 22'103.59 au 31 décembre 2021.*

*En nous basant sur le résultat de notre révision, nous vous proposons :*

- 1. d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils vous ont été présentés ;*
- 2. de donner décharge à M. Damien Schär ainsi qu'aux membres du comité avec remerciements pour leur gestion et le travail accompli ».*

Le président adresse ses remerciements aux vérificateurs de comptes pour leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'au caissier pour son précieux travail.

#### **4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs de comptes**

Le président ouvre la discussion sur les rapports qui ont été présentés.

Diane Tripet relève par rapport au système des archives, que la commune de Boveresse avait mis en place le système le plus performant du canton et suggère que notre société s'en inspire. Elle ignore si la commune de Val-de-Travers a conservé le procédé, mais ce serait intéressant de voir ce qu'il en est.

Il n'y a aucune remarque sur les rapports et ils sont donc considérés comme adoptés.

#### **5. Mutations/admissions**

Le président propose à la personne présente de bien vouloir se lever lors de l'appel de son nom. Il précise que le tutoiement est de coutume entre les membres de la société.

##### Admission :

- Le Locle : Aude Tschantz ;
- La Chaux-de-Fonds : Vincent Schneider.

##### Démissions

- Enges : Mélanie Reymond ;
- La Chaux-de-Fonds : Rose-Marie Bart ;
- La Grande Béroche : Anne Consandier ;
- Neuchâtel : Pamela Broquet, Meryl Perret ;
- Membres honoraires non actifs : Gisèle Bonjour, Monique Calame, Francine Zaugg, Michel Inkel.

Le président relève ici que le comité demande systématiquement aux personnes qui démissionnent les motifs. De manière générale, il y en a trois : 1) la cessation d'activité pour un autre emploi ; 2) la cessation d'activité pour cause de retraite ; 3) le fait de ne pas pouvoir s'investir et participer aux activités de notre société.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la société se présente comme suit :

97 membres, dont :

- 71 membres actifs ;
- 5 membres honoraires actifs ;
- 16 membres honoraires non actifs ;
- 5 membres libres.

## **6. Modification des statuts de la société :**

Le président explique que l'une des tâches réalisées dès son arrivée à la présidence est la révision des statuts. Il y avait lieu, selon lui, de clarifier certains éléments et d'intégrer la notion de commission de recours.

Il en avait parlé l'année précédente, mais faute de temps, le sujet n'avait pas pu être finalisé pour permettre de faire figurer ce sujet à l'ordre du jour de l'assemblée 2021. Le comité a pu terminer son travail et il se réjouit de connaître l'appréciation de l'assemblée quant à ces nouveaux statuts.

Comme dans les Conseils généraux, le président propose de fonctionner en deux étapes. En premier lieu, une discussion générale suivie de la discussion de détail. Il ouvre la discussion générale. Personne ne demandant la parole, il passe à la discussion de détail.

Chacun a reçu un tableau qui met en évidence les modifications que le comité suggère. Un tableau de sept pages, les éléments en jaunes étant les ajouts, les éléments jaunes biffés étant les supprimés. Le président propose de passer page par page puisqu'il n'y a pas eu de discussion générale.

### **Les questions-réponses sont reprises ci-dessous :**

Raymond Huguenin dit n'avoir pas pris connaissance des anciens statuts, mais relève que l'article 3 confirme qu'il faut répondre à la question posée sur le mobbing, parce qu'il stipule la défense des intérêts. Le président répond que cet article est effectivement inchangé et que trouver une solution dans ce genre de situation est son vœu le plus cher.

Raymond Huguenin relève que dans le chapitre 9, il est indiqué qu'en cas de dissolution de la société, les fonds restants doivent être attribués à quelque chose qui ne sert pas aux membres, ni être utilisé « à leur profit ». Il demande si cela veut dire qu'il n'y aura pas d'enterrement en grande pompe avec un dernier repas commun. Le président dit ignorer si un dernier repas commun serait considéré comme servir « à leur profit », mais il ose croire (sous l'œil expert de Pierre Leu qui le contredira s'il dit des bêtises) qu'un repas en fin d'assemblée n'est pas utiliser la fortune de la société à son profit. En revanche, il est d'avis qu'il ne serait pas possible de diviser la fortune de la société par le nombre de membres et que cela finisse sur les comptes bancaires de chacun. De plus, s'offrir une virée tous ensemble à Ibiza pour fêter la fin de la société ne serait pas possible non plus.

Raymond Huguenin précise qu'il a posé cette question, car lors du changement de l'association des officiers de l'état civil, le dernier comité en place avait largement utilisé le solde du capital. Il avait ensuite essayé de redémarrer sous une forme différente. Le président souligne que cet alinéa n'existait effectivement pas dans les anciens statuts et que cela ne semblait pas adéquat. Il ajoute que l'assemblée a parfaitement le droit d'amender la proposition du comité et de dire « biffons cette phrase ».

Au vote, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité par un levé de mains.

Avant de passer au point suivant, le président relève que le comité a fait en sorte de respecter les genres dans les articles et alinéas, ce qui n'est par contre pas le cas du nom de la société qui ne respecte pas les règles épiciènes. Le comité propose que des suggestions lui soient faites ou qu'un groupe de travail y réfléchisse. Le président n'ouvre pas la discussion maintenant, vu que ce n'était pas un point de l'ordre du jour. Le comité trouverait judicieux, pertinent et normal que l'appellation de la société respecte finalement les genres, comme cela a été fait pour le texte des statuts.

Le président précise que le comité a eu quelques idées, mais rien qui l'a emballé de prime abord. Si quelqu'un a des idées, il ne faut pas hésiter. Ainsi, peut-être que le comité proposera de renommer la société à une prochaine assemblée.

## **7. Élections statutaires**

### **a) Réélection du comité et de la présidence**

Les personnes actuellement au comité se présentent toutes pour un nouveau mandat. Il s'agit de :

- Patrice Godat, président ;
- Daniel Schwaar, vice-président ;
- Caroline Gaspar, secrétaire ;
- Damien Schaer, caissier ;
- Maria Vivone Beausire, communication ;
- Laura Richard, responsable du site internet ;
- Valérie Matile, membre.

Il n'y a pas d'autres propositions. Les personnes susmentionnées sont confirmées dans leur fonction respective.

### **b) Commission de recours**

Le président relève que le comité espère que cette commission n'aura jamais à siéger. L'article 15 nouveau des statuts précise que cette commission est composée de la présidence de la société ainsi que de deux membres. Il demande que deux personnes s'annoncent, ce que font MM. Christian Reber et Raymond Huguenin.

Il n'y a pas d'autres propositions. Les personnes susmentionnées sont confirmées et le président les remercie.

## **8. Fixation des cotisations 2022**

Le président indique que le comité propose de maintenir les cotisations au même régime que les dernières années, à savoir 50 francs pour les membres actifs, honoraires actifs et non actifs, 10 francs pour les membres libres et 20 francs pour les membres soutien. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par un levé de mains.

## 9. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

Le président donne lecture du rapport annuel concernant la Formation romande des cadres communaux. Son message est intégralement repris ci-dessous :

« Madame, Monsieur,

*Le rapport 2022 de vos représentants à FR2C se veut plus court que les autres années... pour deux raisons :*

*Tout d'abord, votre rapporteur de ce soir, en l'absence d'Évelyne Zehr, excusée, a déjà beaucoup parlé précédemment et je sais que les personnes présentes ont hâte d'être à l'apéritif.*

*La deuxième raison est que le rapport est à 80% identique aux années précédentes. Donc, pour faire court :*

- *FR2C poursuit l'organisation de cours destinés aux employés communaux en réajustant les matières enseignées en fonction de l'évolution de la société. En effet, à la fin de chaque module, un questionnaire est adressé à tous les participants et des mesures correctives sont décidées sur la base des différentes réponses ;*
- *le nombre de module ne varie pas pour l'instant (j'y reviendrai un peu plus tard) : quatre doivent être réussis pour obtenir le diplôme de cadre en administration communale, cinq pour pouvoir se présenter aux examens du brevet fédéral de spécialiste en administration publique ;*
- *il est toujours possible de ne s'inscrire qu'à un, deux ou trois modules si l'on ne veut pas suivre le cursus dans son entier. Ainsi, les comptables par exemple apprécieront certainement le module 4 qui traite des finances publiques. À relever que la réussite du module 3B permet d'obtenir le certificat de spécialiste en contrôle des habitants ;*
- *les neuchâtelois sont toujours aussi rare à suivre la formation. À l'heure des fusions, des restructurations et de la professionnalisation, c'est à rien n'y comprendre ;*
- *enfin, vos représentants sont encore et toujours à votre disposition si vous avez des questions concernant cette filière de formation, même si nous savons que nous n'aurons pratiquement aucune sollicitation malheureusement.*

*Mais je vous rassure, il y a quand même trois éléments qui diffèrent des années passées, ouf. En premier lieu, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la fusion des cinq modules actuels en quatre. Je siège au sein de ce groupe de travail en tant que responsable d'un des modules. Mon idée, après avoir suivi les cours du module 5, est d'affirmer que les thèmes qui y sont enseignés sont aussi utiles au collaborateur qui ne s'inscrit qu'au diplôme, mais ne veut pas se présenter pour le brevet fédéral. De mon point de vue, c'est une erreur, mais c'est une autre histoire.*

*Les thèmes en question sont : la cartographie des services publics, les relations avec les Autorités, les procédures de consultation, ainsi que les processus stratégiques et programmes de législation. Une première réunion a déjà eu lieu et une deuxième est planifiée en septembre. J'ai donc bon espoir que l'ensemble des domaines à enseigner pour le brevet seront répartis en quatre modules prochainement. Le but est que cette nouvelle manière de procéder soit en place pour 2024. Le grand avantage pour les personnes qui s'y inscriront, c'est que le cursus de formation se limitera à 2 ans et pas 2 ¾ ans.*

*Une autre nouvelle à signaler est le fait que l'école centrale qui donne les cours et organise les examens, à savoir AvenirFormation à Delémont, a obtenu une nouvelle accréditation afin de former des candidats pour le brevet fédéral. Cette accréditation porte jusqu'en 2028.*

*Enfin, je ne peux pas passer sous silence l'annonce que trois neuchâtelois se sont présentés cette année au brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Parmi ces trois, il me tient à cœur de relever que deux sont membres de notre société. Les derniers examens ont été passés ce début de semaine et ils sont maintenant dans l'attente du résultat final. Je croise les doigts pour nous... euh pour eux 😊*

*Ayant été bien assez long par rapport à ma promesse au début de mon intervention, je m'arrête ici. Je vous remercie de votre attention ».*

## **10. Détermination du lieu et de la date de l'assemblée générale en 2023 (« district » de Neuchâtel)**

La date de la prochaine assemblée générale de la SAFCN est fixée au 9 juin 2023 à Enges.

Selon le tournus, c'est à la région de Neuchâtel de nous accueillir et la commune d'Enges s'est proposée.

Afin de motiver un plus grand nombre de membres à participer à notre assemblée générale, le comité va tenter cette année une nouveauté, en envoyant prochainement une invitation Outlook à tous les membres. Ainsi, le comité espère qu'en adressant l'invitation, presque une année avant, que la traditionnelle excuse « j'ai déjà d'autres engagements à cette date », ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

## **11. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)**

Pour assurer une continuité dans la révision des comptes, le comité a mis en place depuis quelques exercices un système de rocade qui permet une transition harmonieuse d'une année à l'autre. Ainsi, le réviseur n° 1 de l'année précédente cède sa place au réviseur n° 2. Celle du réviseur n° 2 est reprise par le suppléant. Ne reste dès lors qu'à trouver un suppléant pour la révision des comptes à venir.

Si l'on respecte cette manière de faire, M. Christian Reber est libéré de cette tâche vu qu'il a déjà fonctionné deux années de suite. M. Cyril Humbert-Droz devient alors réviseur n° 1, ce qu'il a admis, alors que M. Alex Valladares accepte de prendre la place de réviseur n° 2. Le président les remercie. Il faut alors un volontaire pour occuper la fonction de suppléant, sachant qu'il sera réviseur les deux années suivantes.

Mme Diane Tripet s'annonce pour la révision des comptes de la SAFCN. Le président la remercie.

## **12. Divers**

M. Clovis Fahrni remercie le comité du travail fourni. Il apprécie l'émulation de la nouvelle équipe menée par son président.

Le président annonce qu'il a deux divers. Le premier concerne les archives de la société. Il avoue consacrer beaucoup d'énergie pour y mettre de l'ordre, en regroupant les procès-verbaux de comité, les comptes, les procès-verbaux des assemblées générales sont actuellement classés pêle-mêle.

Le président annonce qu'il ne retrouve pas plusieurs procès-verbaux d'assemblée générale. S'il ne se fait guère d'illusion pour les procès-verbaux 1 à 3, il manque également les assemblées générales 2005 et 2006 qui s'étaient déroulées à la Sagne et à Gorgier. Le président a fait un appel par messagerie aux plus anciens membres de la société et n'a pas eu beaucoup de retours. Quelques personnes lui ont dit qu'ils n'avaient rien ; en revanche, il ignore si les personnes qui n'ont pas répondu sont encore en train de chercher ou si elles n'ont pas ces documents elles non plus. Aussi, si quelqu'un de l'assemblée est en possession de ces procès-verbaux, le président l'invite à lui en transmettre une copie.

Le deuxième divers a trait aux 100 ans de la société qui fêtera cet anniversaire en 2026. Le comité trouverait sympa qu'un groupe de travail se constitue pour l'organiser. L'avantage de mettre de l'ordre dans les archives, c'est que le président a retrouvé les activités qui avaient été organisées pour les 25, 30, 50 et 75 ans de la société. C'était notamment des voyages sur deux jours en Suisse.

Le président précise qu'il n'y a pas d'urgence, puisque l'anniversaire aura lieu dans quatre ans. Mais comme les années passent vite, le comité fait déjà un appel. Il n'y a pas besoin que les gens s'annoncent de suite, mais qu'elles se manifestent en bilatéral si elles se sentent l'âme d'organiser cet anniversaire.

Le président remercie toutes les personnes présentes de leur attention et de leur participation. Il remercie également la Commune du Cerneux-Péquignot de son accueil et pour l'apéritif qui va suivre.

Le président propose à Pierre Leu de donner le message des Autorités cantonales à l'issue de l'assemblée générale de l'AF3CP et lève la séance. Il est 18h45.

La secrétaire,  
Caroline Gaspar